

Wolu-Inter-Quartiers ...

... en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Octobre 2008

MENSUEL N° 121 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Mobilité

Le stationnement à Woluwe, c'est géré ?

Les bons et les mauvais navetteurs !

La réorganisation du stationnement près de la maison communale et l'article paru dans le Wolu-Info du mois de septembre à propos des nouveautés du plan de stationnement, nous ont amenés à quelques réflexions que nous voudrions partager avec vous.

Rien ne vaut un exemple pour essayer de se faire comprendre.

Monsieur Dupont habite à Braine-L'Alleud au numéro 4 de la rue de l'Église. Il a comme voisin de gauche Madame Dubois. Il a comme voisin de droite Monsieur Durant.

Ils viennent tous les trois travailler à Woluwe-Saint-Lambert où ils stationnent leur voiture toute la journée. Pour des raisons de convenance personnelle, ils ne désirent pas covoiturer.

Tous les trois travaillent dans des zones où le stationnement est réglementé, essentiellement par des zones bleues.

Voyons maintenant ce qui passe concrètement pour nos "cobayes".

Monsieur Dupont travaille pour une petite société d'une quinzaine de personnes. Il est prêt à payer une carte professionnelle de stationnement. Comme il est le troisième de la société qui l'emploie à la demander, il devra s'acquitter d'un montant de 400 € par an pour pouvoir stationner dans les zones bleues et vertes, sans limite de temps.

Madame Dubois est institutrice. Elle est prête à payer une carte personnel enseignant dont le coût sera de 120 € par an ou de 15 € par mois.

Monsieur Durant est employé à la Maison communale. Il a le réel avantage, depuis peu, de bénéficier d'un parking gratuit où il trouvera toujours de la place puisque cette zone est protégée par une barrière et que son accès est donc limité.

Nous avons trois personnes qui posent les mêmes gestes, certainement pas le

meilleur pour l'environnement, mais surtout elles sont pénalisées différemment selon leur statut. On peut non seulement s'en étonner mais on doit surtout relever qu'il y a une véritable iniquité de traitement.

On ne voit pas pourquoi une voiture qui est dite ventouse, coûte plus ou moins cher à son propriétaire en fonction de son employeur ; elle est ventouse, point !

De plus, on peut se demander comment il est possible « d'officialiser » un parking à cet endroit, par une barrière privative, alors que c'est un terrain inscrit au PRAS comme zone d'habitation. Donc pas de permis d'urbanisme et certainement pas non plus de permis d'environnement pour l'exploitation de ce parking puisqu'on ne voit pas pourquoi on pourrait donner un tel permis pour une installation en porte à faux avec la législation. Pour information, le petit parking qui se trouve avenue des Vaillants en contrebas du nouveau parking communal est situé sur une zone de cimetière au PRAS dont la destination est « cimetières et plantations », encore un espace à l'usage actuel douteux !

Le plan déplacement d'entreprise

Dans l'article du Wolu-Info de septembre, il est précisé que les



entreprises de plus de 50 travailleurs qui n'auront pas élaboré un plan d'entreprise pour l'année suivante seront financièrement pénalisées en devant payer d'éventuelles cartes de stationnement plus chères. Nous ne pouvons que nous féliciter cette démarche car elle pousse les entreprises à proposer à leurs employés des moyens plus respectueux de l'environnement pour leurs déplacements. Seulement pour exiger d'une entreprise qu'elle élabore ce que la législation lui impose, on doit être soi-même droit dans ses bottes, non ! Or, à notre connaissance la Commune n'a, à ce jour, elle non plus pas élaboré de plan de déplacement d'entreprise, malgré le fait que nous ayons déjà dénoncé ce fait. Est-ce à nouveau une mesure équitable ? Elle signale simplement qu'elle a invité le personnel communal « à privilégier les transports en commun, ou tout autre moyen de transport peu polluant » ; un peu léger non ?

A la course aux zones bleues

Nous voyons ces derniers temps une profusion de création de nouvelles zones bleues. Est-ce vraiment le bon plan ? En mesure-t-on vraiment toujours les conséquen-

Le petit patrimoine



La Villa

Le mot Villa et pas « willa » comme en latin, apparaît au XVIII^{ème} siècle. Il désigne alors une maison de plaisance, élégante, cossue et entourée d'un jardin, que ce soit dans la banlieue d'une ville ou encore à la campagne.

L'inscription au sommet qui anime la façade, souvent à hauteur du deuxième étage, exprime le désir de baptiser sa demeure.

Quant au prénom, il révèle sa raison d'être lorsqu'on connaît les occupants ; la maison porte souvent le nom d'un être aimé.

Appeler une maison urbaine traditionnelle Villa n'est pas une décision innocente à l'époque où l'on conseille à ceux qui peuvent se le permettre de choisir un quartier dans une zone résidentielle éloignée des usines et des désagréments de la ville.

En 1900, le superbe boulevard Brand Whitlock, clairement résidentiel avec son allée cavalière centrale et sa double rangée d'arbres, attira la bourgeoisie de Bruxelles.

Attirés par le bon air de la campagne, mais malgré tout à proximité de la ville, les citadins les plus favorisés firent construire une variété fascinante de maisons de maître sur les terrains qui bordaient le boulevard et ses artères secondaires ; il en devient un symbole de classe.

Geneviève Vermoelen



Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert

ces ? Pour rappel, nous avons déjà demandé d'installer des zones bleues en 1998, dans le quartier de l'avenue Georges Henri, afin d'écartier les voitures ventouses des entreprises proches et de l'ICHEC. Cela permettait aux riverains de trouver aisément une place et cela créait une meilleure rotation dans ce quartier où les commerces sont nombreux. Ceci démontre que nous n'y sommes pas opposés au départ.

Mais, on peut se poser la question suivante. Sur base de quelle étude les nouvelles zones bleues ont-elles été créées ? Est-ce suite à une réflexion globale de la situation sur notre commune, et, en concertation avec les communes voisines lorsque certaines zones sont limitrophes à celles-ci ou bien suivant les demandes des uns et des autres ? En tous cas ce n'est ni via l'observatoire du stationnement

qui ne se réunit pas, ni via une réflexion menée dans le cadre du Plan communal de mobilité qui n'existe pas. N'est-on pas en train de mettre la charrue avant les bœufs !

Deux exemples nous font penser que nous avons raison. Le premier a été lorsque toute l'avenue Albert Dumont a été mise en zone bleue, alors que la plupart des habitations de ce quartier qui devait être protégé, se trouvent dans les latérales ; elle le furent d'ailleurs aussi. Depuis, une partie de cette avenue est à nouveau en zone libre et les panneaux de signalisation ont pu être recyclés ailleurs. Le deuxième concerne la mise récente en zone bleue des environs de la place Saint-Lambert du côté des rues Madyol, Bannières et Vandenhove qui a provoqué un transfert important du stationnement vers le quartier Déportés, Fabry et Station de Woluwe ; demandez aux habitants

de ces rues ce qu'ils en pensent C'était facile à prévoir, non ?

Conclusion

Il serait plus que temps que la politique communale en matière de stationnement ne soit pas gérée coup par coup mais réponde plutôt à une réflexion générale en la matière. Et que, dans l'attente de l'élaboration d'un plan communal de mobilité, qui prendra certainement beaucoup de temps à être concrétisé, l'observatoire du stationnement soit réuni avant chaque décision ; enfin il est primordial que cet observatoire soit composé de représentants de tous les partis politiques de la commune mais également de spécialistes en la matière. Sinon, on aura toujours le sentiment qu'en la matière, la commune joue un peu à chaque fois à l'apprenti sorcier.

Bernard Devillers

Aménagements de l'espace public

Les habitants apprécient ! Le croisement de la rue Théodore De Cuyper et de la chaussée de Roodebeek a été complètement rénové et remanié lors des travaux de réfection de la rue De Cuyper jusqu'à l'avenue Jacques Brel. Ces travaux ont donné un aspect plus sécurisant à cette artère importante de notre commune et ont contribué de manière évidente à diminuer la vitesse de circulation dans le carrefour. Ils ont également permis de sécuriser les traversées de piétons tout en augmentant le nombre de places réservées au stationnement.



Le carrefour proprement dit (anciennement un gros îlot directionnel) a été remplacé par une « placette » du plus bel effet agrémentée d'une fontaine simple et jolie éclairée de bleu la nuit, de quelques bancs très

confortables, d'un design nouveau, de bacs à fleurs et de plantations et d'un nouvel éclairage public. Il n'est pas du tout rare de voir des voisins ou des promeneurs s'arrêter quelques instants sur un des bancs et profiter du bruit apaisant de l'eau qui coule.



Ce nouvel espace convivial fut très apprécié lors de la fête de quartier de ce 14 septembre.

Guy Ralet
Comité de quartier Bas Roodebeek

Les cyclistes apprécient !



L'aménagement d'une bande cyclable, notamment sur l'avenue de Broqueville, voirie régionale, nous a agréablement surpris. Cette bande cyclable dessinée bien à l'écart des voitures garées afin de parer aux ouvertures de portières, offre au cycliste plus de confort et de sécurité. Le rétrécissement de la voirie destinée aux voitures et l'enlèvement du pointillé central qui dessinait deux bandes de circulation ont pour conséquence une réduction réelle de la vitesse des véhicules ; on peut rouler à deux de front, mais à son aise. Et la capacité totale de la voirie n'est pas modifiée ; les véhicules se retrouvant aux différents carrefours et autres ronds points.

La voiture partagée débarque !

Cela fait un petit temps que certains l'attendaient. Une station de voiture partagée « Cambio » s'est installée à côté de la maison communale et est fonctionnelle depuis peu de temps ; deux voitures attendent les heureux abonnés de ce système. Pour rappel, la



voiture partagée peut être une bonne alternative à l'achat d'une deuxième et même, pourquoi pas, d'une première voiture pour ceux qui se déplacent en général autrement : à pied, en vélo ou en transport en commun. Ce type de système est utilisé occasionnellement pour un déplacement particulier, des colis à transporter, une visite en soirée dans un lieu difficile d'accès, etc. Pour plus de renseignements, allez sur le site de Cambio : www.cambio.be

Une deuxième station est prévue dans peu de temps, sans doute à Roodebeek.

Prenez vos agendas !

70^{ème} EXPOSITION DE CHAMPIGNONS FRAIS

Organisée par le Cercle de Mycologie de Bruxelles avec la collaboration du Laboratoire de biologie végétale et de botanique pharmaceutique de l'U.C.L. et du Centre Antipoisons



Samedi 11 octobre 2008
de 14h00 à 18h00
&
Dimanche 12 octobre 2008
de 10h00 à 18h00

Auditoires Centraux de l'U.C.L.
Avenue Emmanuel Mounier, 51
Woluwe - Saint-Lambert

Parking gratuit : Mounier (en face du Centre Sportif)
Métro : Alma ou Kraainem (ligne 1 B) / **Bus :** auditoires UCL (ligne 79)
Informations : 02/762.08.39
Participation : gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants munis de leur carte ; seniors et UDA : 2€ ; adultes : 2,50€
Visite guidée gratuite : par groupe de 5 personnes



Le Plan IRIS 2 est à l'enquête du 1er octobre au 30 novembre



Le Plan régional des déplacements, dit plan Iris 2, est un document stratégique d'orientation de la politique des déplacements. Il vise à garantir à tous, la possibilité de se déplacer efficacement pour apprendre, travailler, se distraire, autrement dit : vivre agréablement à Bruxelles.

Le diagnostic sur lequel le plan s'appuie est sans appel : à politique constante, la congestion nous menace, ainsi que son cortège de nuisances socio-économiques et environnementales.

L'objectif du plan est :

- d'améliorer l'accessibilité régionale, gage de son dynamisme économique et social ;
- de promouvoir la qualité de vie de ses habitants ;
- de réduire le trafic automobile de 20% – cible du plan régional de développement –, en distinguant deux horizons, 2015 et 2020.

Les documents sont sur <http://www.iris2.irisnet.be/Public/>

Consultables également à la cellule Mobilité de la Commune.

Tomberg, 188 - 1er étage de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Les activités de Vie Féminine - Saison 2008 -2009

Atelier de garnissage et de recouvrement de fauteuils et Atelier de Cartonnage

Infos : M.F. Clocquet au 02/771.61.70

Atelier de Dentelle aux fuseaux

Infos : F. Maîtrejean au 02/762.96.96

Ateliers de Yoga

Infos : A. De Maet au 02/772.62.49

Une sortie culturelle chaque mois

Infos : L. Bary au 02 770.12.70 ou Th. Huyghe au 02/771.91.24

Une réunion mensuelle sur divers sujets d'actualité ou de culture générale.

Infos : Y. Clément au 02/771.43.82

Au Centre Pléiades Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bxl

COMITE DE QUARTIER HYMANS - SAINT-LAMBERT
WIJKCOMITE HYMANS - SINT-LAMBERTUS

Info au **0476 86 44 63**

1^{ère}ste

GRANDE BROCANTE DE LA RUE SAINT-LAMBERT
GROTE ROMMELMARKT VAN DE SINT-LAMBERTUSSTRAAT

Dimanche **5** Octobre
Zondag **5** Oktober
De 7 h à 16 h Van 7 u tot 16 u

Inscriptions Riverains : avant le 15 septembre 2008; non-riverains : du 15 au 30 septembre 2008
Inschrijving 1 Inwoners: vóór 15 september 2008; niet-inwoners: van 15 tot 30 september 2008
Catherine Franoy: 0476 86 44 63 - catherine.franoy@wqhy.be • Christine Aubertin: 02 771 76 03
Gisèle Frenay: 104 rue Saint-Lambert - grande brocante@wqhy.be
Catherine Floquet 89 rue des Florolies bte 150

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintersquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**